

27 juin 1973

1. Réorganisation de la Direction politique du département politique.
  2. Octroi du titre d'Ambassadeur à MM. Michael GELZER, Charles MUELLER et François de ZIEGLER.
- 

Département politique. Proposition du 6 juin 1973 (annexe).  
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 13 juin 1973 (adhésion).  
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 15 juin 1973 (annexe).  
 Département politique. Rapport complémentaire du 21 juin 1973 (annexe).

Vu la proposition du département politique et compte tenu de la procédure de co-rapport, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris acte de la réorganisation prévue au département politique fédéral. Le département politique est chargé de la porter en temps opportun et de manière appropriée à la connaissance des autorités et des milieux intéressés.
2. MM. Michael Gelzer, Charles Müller et François de Ziegler sont autorisés à se prévaloir du titre personnel d'Ambassadeur dans l'exercice de leurs fonctions. Cette mesure prend effet à la date de la décision du Conseil fédéral pour MM. Gelzer et Müller et à la date de son entrée en fonction à Berne pour M. de Ziegler.
3. Le département politique est chargé de l'exécution de cette décision.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	10	pour	exécution
- EDI	3	pour	connaissance
- JPD	3	"	"
- EMD	4	"	"
- FZD	9	"	"
- EVD	3	"	"
- VED	5	"	"
- BK	3	(Hb 1, Br 1, Sa 1)	pour connaissance
- EFK	2	"	"
- Fin.Del.	2	"	"

Pour extrait conforme:  
 Le secrétaire,

*Sammart*

a.151.0 - BZ/dt  
a.211.

Berne, le 6 juin 1973

Distribuée

Au Conseil fédéral

1. Réorganisation de la Direction politique du Département politique
  2. Octroi du titre d'Ambassadeur à MM. Michael GELZER, Charles MUELLER et François de ZIEGLER
- 

1. Comme nous en avons informé oralement le Conseil fédéral dans sa séance du 4 avril 1973, le Département politique se préoccupe d'adapter ses structures aux besoins politiques actuels, notamment aux besoins nouveaux qui résultent de la politique européenne de la Suisse. Notre politique européenne se développe essentiellement à trois niveaux, l'Europe des 9 (Communautés européennes), l'Europe des 17 (Conseil de l'Europe) et l'Europe des 34 (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). A chacun de ces niveaux, l'étude des aspects ou des problèmes politiques nécessite l'élaboration d'une philosophie politique correspondante.

C'est pourquoi le Département politique a l'intention de réorganiser sa Direction politique en modifiant, au sein de celle-ci, la répartition des compétences matérielle et géographique des Services politiques Est et Ouest. Ces deux Services seront remplacés par une division compétente pour l'Europe, les USA et le Canada, dirigée par M. Charles Müller et comportant une section pour les affaires multilatérales et une section pour les relations bilatérales, et une division compétente pour l'Afrique, l'Asie, l'Australie, l'Océanie et l'Amérique latine, qui sera confiée à M. Michael Gelzer. Un Service des affaires consulaires sera créé et rattaché aux deux nouvelles divisions. Il aura pour tâche de les décharger des cas par-

- 2 -

ticuliers et de détail - qui étaient jusqu'ici traités séparément par les Services politiques Est et Ouest selon leur compétence géographique -, tout en maintenant une unité de doctrine.

Le Département politique entend saisir cette occasion de revoir également l'organisation du Secrétariat politique créé en juin 1971. Le Département constate en effet que l'organisation actuelle du Secrétariat ne donne pas entière satisfaction et qu'il conviendrait d'y réincorporer le Service de la documentation politique. Placé désormais sous la direction de M. François de Ziegler conformément à la proposition du Département politique du 5 juin 1973, le Secrétariat politique regrouperait, d'une part, l'organe actuel d'état-major politique et, d'autre part, le Service de documentation politique et le projet EPNABU d'enregistrement et de classement électronique de la documentation.

Le Département politique propose au Conseil fédéral de prendre acte des modifications envisagées, qui ont été approuvées par la Centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale (ZOB). Il se chargera de les porter en temps opportun et de manière appropriée à la connaissance des autorités et milieux intéressés.

2. Par décision du 21 février 1973, le Conseil fédéral a appelé M. Charles Müller, précédemment Ambassadeur à Jakarta, à succéder au Ministre Miesch en qualité de directeur suppléant auprès de la Direction politique du Département politique. M. Müller assumera la direction de la nouvelle division pour l'Europe, les USA et le Canada tandis que le Ministre Gelzer, jusqu'ici chef du Service politique Ouest assumera celle de la division pour l'Afrique, l'Asie, l'Australie, l'Océanie et l'Amérique latine. Enfin, M. de Ziegler, jusqu'ici premier collaborateur du chef de notre mission diplomatique à Paris avec le titre de Ministre, remplacera à la tête du Secrétariat politique le Ministre Thévenaz, récemment nommé Ambassadeur de Suisse à Luxembourg.

- 3 -

Etant donné l'importance des tâches qui leur seront maintenant confiées et le rang habituel de leurs interlocuteurs étrangers, le Département politique propose au Conseil fédéral d'autoriser MM. Michael Gelzer, Charles Müller et François de Ziegler à se prévaloir du titre personnel d'Ambassadeur dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Cette mesure prend effet à la date de la décision du Conseil fédéral pour MM. Gelzer et Müller et à la date de son entrée en fonction à Berne pour M. de Ziegler.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral prend acte de la réorganisation prévue au Département politique fédéral. Le Département politique est chargé de la porter en temps opportun et de manière appropriée à la connaissance des autorités et des milieux intéressés.
2. MM. Michael Gelzer, Charles Müller et François de Ziegler sont autorisés à se prévaloir du titre personnel d'Ambassadeur dans l'exercice de leurs fonctions. Cette mesure prend effet à la date de la décision du Conseil fédéral pour MM. Gelzer et Müller et à la date de son entrée en fonction à Berne pour M. de Ziegler.
3. Le Département politique est chargé de l'exécution de cette décision.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Extrait du procès-verbal en 10 exemplaires au Département politique pour exécution et en 1 exemplaire aux autres Départements pour information.

Ausgeteilt

Bern, den 15. Juni 1973

M i t b e r i c h t

zum

Antrag des Eidg. Politischen Departements vom 6. Juni 1973  
betreffend Reorganisation der Politischen Direktion des EPD

---

Wir nehmen Kenntnis von der im Antrag des Politischen Departements vom 6. Juni angekündigten internen Reorganisation, wonach im Rahmen der Politischen Direktion dieses Departements ein Europa/USA/Kanada-Dienst und ein Afrika/Asien/Australien/Ozeanien- und Lateinamerika-Dienst geschaffen werden sollen. Der Europa/Amerika/Kanada-Dienst soll sich mit der Europapolitik im Verhältnis zu den Europäischen Gemeinschaften, dem Europarat und der Europäischen Sicherheitskonferenz befassen.

Was die Behandlung der europäischen Integrationsfragen anbetrifft, haben wir dem Bundesrat mit unserem Bericht vom 26. März 1973 unsere Stellungnahme dargelegt. Zu diesem Bericht ist ein Mitberichtsverfahren eingeleitet worden. Wegen der offenkundigen sachlichen Zusammenhänge würde es uns daher zweckmässiger erscheinen, wenn unser Bericht und der Antrag des EPD durch den Bundesrat gleichzeitig behandelt würden.

Sollte eine besondere Veranlassung bestehen, von der Reorganisation innerhalb des Politischen Departements vorweg Kenntnis zu nehmen, die wir übrigens angesichts der Notwendigkeit einer systematischen Behandlung der spezifisch politischen Aufgaben im Integrationsbereich, wie wir auf Seite 10 unseres Berichtes

- 2 -

erwähnt haben, nur begrüssen können, müsste jedenfalls die Abgrenzung der Aufgaben auf dem Gebiet der Integration und eine diesbezügliche Orientierung der Oeffentlichkeit bis zur endgültigen Behandlung unseres Berichtes vom 26. März zurückgestellt werden. Der Hinweis in § 1 des Beschlussesentwurfes auf "temps opportun" wäre in diesem Sinne aufzufassen.

EIDG. VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

sig. Brugger

a.151.0.-JA/hm  
a.211.

Bern, den 21. Juni 1973

Ausgeteilt

Stellungnahme

zum Mitbericht des Eidg. Volkswirtschaftsdepartementes  
vom 15. Juni 1973 betreffend Reorganisation der Politischen  
Direktion des EPD.

Das Politische Departement stimmt dem Mitbericht des Volkswirtschaftsdepartementes vom 15. Juni 1973 zu, unter der Voraussetzung, dass die Behandlung des Berichtes des EVD vom 26. März 1973 betreffend europäische Integrationsfragen und der Antrag des EPD vom 6. Juni 1973 betreffend Reorganisation der Politischen Direktion in der Sitzung des Bundesrates vom 25. Juni gleichzeitig erfolgt.

EIDG. POLITISCHES DEPARTEMENT

(Graber)